

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 Janvier 2023

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Marie-Laure BOURRAND, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Christophe WAÏT.

Excusée : Mme Carole SOULIER

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

Ordre du Jour :

- Arrêt du procès-verbal du 19 décembre 2022
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Circulation rue du Châtelard
- Propriété LANNAUD : suite à donner à la délibération du 15 septembre 2020
- Poste d'adjoint technique à pourvoir
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2022 est arrêté à l'unanimité.

- **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Point retiré de l'ordre du jour, aucune DIA n'a été déposée.

- **Circulation rue du Châtelard**

Monsieur le Maire rappelle la dangerosité et le manque de visibilité à l'intersection entre la Rue du Châtelard et la route de Corcelles. Le conseil municipal prend la décision d'installer un stop Rue du Châtelard afin de sécuriser ce croisement.

- **Propriété LANNAUD : suite à donner à la délibération du 15 septembre 2020**

Monsieur le Maire rappelle les éléments contenus dans la délibération du 15 septembre 2020 à savoir que le Conseil Municipal avait souhaité acquérir une parcelle de 100m² issue du découpage de la parcelle A n°9 (propriété LANNAUD) et céder aux Consorts LANNAUD, une parcelle de 15m² attenant à leur maison (délibération et plan joints). M. LANNAUD étant sous protection judiciaire, il convenait de conclure préalablement un protocole transactionnel.

Suite au décès de Monsieur Jacques LANNAUD, le protocole transactionnel n'a plus lieu d'être. Dans l'attente de nouveaux éléments, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur la suite à donner à cette affaire pour l'instant.

■ Poste d'adjoint technique à pourvoir

A compter du 1^{er} mars 2023, un poste d'adjoint technique sera à pourvoir suite à la démission de l'agent en poste. Une annonce paraîtra prochainement. Les candidatures seront à transmettre au plus tard le 15 Février 2023.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Vie scolaire / Fleurissement »

- Grève à l'école : un service d'accueil a été mis en place lors de la grève du 19 Janvier dernier. 45 élèves ont été accueillis. Le conseil municipal remercie vivement les agents des services scolaires et périscolaires pour leur implication dans l'accueil des élèves.
- Suite à la délibération du 19 décembre 2022 relatif à la subvention de 6€ par jour et par enfant fréquentant un accueil de loisirs, un courrier explicatif a été adressé aux familles concernées.
- Compte-rendu est donné de la réunion des Maires du secteur au collège de Villié-Morgon
- Le nouveau columbarium a été installé au cimetière.

Commission « Voirie »

- Budget voirie 2023 :
 - o il est prévu de réaliser prioritairement des travaux Rue des Trions et sur le pont des Bruyères.
 - o La réfection de la chaussée Route des Bruyères est à reprendre par la société EIFFAGE qui s'engage à réaliser les travaux prochainement.
- Compte-rendu est donné de la réunion de chantier du Lotissement des Vignes. Dans l'attente du Consuel, l'éclairage public de la Rue du Châtelard ne peut être raccordé.
- Photovoltaïque : une rencontre a eu lieu entre un élu et un représentant de la CCSB pour étudier la faisabilité d'installation de panneaux sur la commune.
- Recyclerie : Réception des travaux prévus en Mars/Avril pour une mise en service au printemps. L'association « l'ABRI » gèrera la recyclerie.
- Bio déchets : rappel de l'obligation prochaine de trier les bio déchets. Une réflexion est lancée sur le sujet, une visite aura lieu sur la commune de Charentay afin d'obtenir leur retour d'expérience sur l'installation d'un composteur commun.

Commission « Bâtiments »

- Espace Capella :
 - o quelques petits dysfonctionnements techniques à revoir avec la société de maintenance des équipements (sono – rétroprojecteur...)
 - o Les chariots de vaisselle ont été changés et un déshumidificateur a été installé dans la pièce de stockage.
 - o Suite à des micro-coupures, un voyant d'alerte a été installé à l'extérieur afin de signaler tout dysfonctionnement.

Questions diverses :

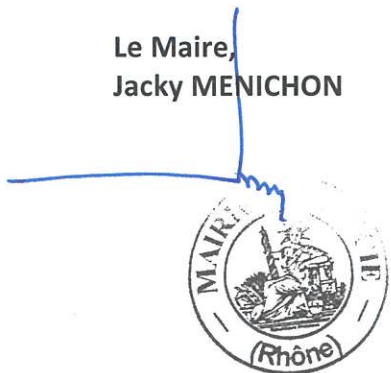
- Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et /ou mouvements de terrain a été effectuée suite à plusieurs signalements de fissures sur les habitations d'administrés. Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu il convient d'attendre la parution au journal officiel. Les

personnes concernées auront alors 10 jours pour faire leur déclaration auprès de leur assurance.

- Lots des Frébouches : compromis en cours de signature pour les deux lots. Les acquéreurs devront construire des maisons jumelées.

PV arrêté le 27 Février 2023,

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Christiane PESCE**